

Enseignement: le protocole d'accord revu, un pacte sur l'éducation annoncé



Le Protocole d'Accord du 19 avril 2018 entre le gouvernement togolais et les acteurs du système éducatif notamment les syndicats d'enseignants a été complètement revu. Cette revue démarrée le 25 novembre dernier s'est achevée le jeudi 03 décembre 2020 à Lomé. Elle s'est déroulée avec la participation du Gouvernement, représenté par des ministres Dodzi Komla Kokoroko, Eké Hodin et Gilbert Bawara ainsi que des membres du groupe de travail. A l'issue, il est annoncé la mise en place prochaine d'un pacte national sur l'éducation.

Dans le cadre de la revue du protocole d'accord, le gouvernement a rappelé les principaux défis et les priorités du secteur de l'éducation. Il s'agit notamment du renforcement des infrastructures d'accueil, la modernisation du matériel et des équipements scolaires et pédagogiques, le recrutement et la formation adéquate des personnels enseignants et d'encadrement ; la réforme des structures de formation au métier d'enseignement. Le gouvernement parle également de l'actualisation et l'application de la carte scolaire qui déterminera à l'avenir la création et l'implantation des établissements scolaires de tous ordres; de l'amélioration de la qualité du système éducatif togolais et son adaptation aux priorités nationales et aux besoins du marché du travail ; de l'amélioration continue de la condition enseignante.

{loadmoduleid 212}

Revenant sur la revue de l'accord, le relevé de conclusion renseigne que certaines dispositions particulières du Protocole d'Accord, notamment le préambule et les points 3, 5 et 10 ont été examinés de manière approfondie et leurs teneurs et portées ont été clarifiées et explicitées, afin de lever toute équivoque suscitée par des interprétations divergentes.

Ensuite, les parties prenantes se sont engagées à examiner et à résoudre de manière globale et durable l'ensemble des défis du secteur de l'éducation.

Au point 3, le relevé de conclusion indique que les défis et les priorités du secteur de l'éducation continueront à faire l'objet de dialogue et de concertation en vue de « forger un consensus national » autour des préoccupations majeures du système éducatif et de susciter une mobilisation accrue de ressources financières.

Ainsi, les dispositifs et mécanismes prévus par le Protocole d'Accord seront rendus opérationnels sans délai pour poursuivre l'amélioration progressive de la condition enseignante en fonction des ressources budgétaires disponibles.

« Dans cet esprit, les participants ont pris acte des doléances des organisations syndicales qui souhaitent que l'indexation de l'allocation de 2018 soit étendue à celle de 2019 et qu'un accompagnement financier soit étudié par le Gouvernement au vu du contexte sanitaire actuel », lit-on dans le document.

Au sujet de l'enseignement privé et confessionnel, le relevé de conclusion renseigne que les parties prenantes se sont par ailleurs engagées à intensifier les efforts pour trouver des solutions diligentes aux préoccupations telles que visées dans le protocole d'accord. Il s'agit notamment la signature de la

convention entre l'Etat et les confessions religieuses dans les meilleurs délais.

« Les parties prenantes ont souhaité la mise en place d'un pacte national sur l'éducation, en phase avec les axes prioritaires de la feuille de route du Gouvernement et dont la mise en œuvre pourrait nécessiter la création d'un fonds spécial. En conséquence, elles se sont engagées à pérenniser le dialogue et la concertation et à œuvrer en vue du renforcement de la confiance mutuelle entre tous les acteurs du système éducatif par le respect des engagements », apprend-on.

A l'occasion, le gouvernement a renouvelé ses remerciements aux parties prenantes et à l'ensemble des personnels enseignant, administratif et d'encadrement pour la bonne reprise des activités scolaires et pédagogiques ainsi que pour leurs contributions en vue de la préservation du climat de sérénité et d'apaisement dans le secteur de l'éducation.

{loadmoduleid 220}